

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 2178

présenté par
M. Juvin

à l'amendement n° 2161 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 5

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--